

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Burgaud du samedi 24 août 2019 au lundi 9 septembre 2019 inclus.

Monsieur CHOLEY Gérard, architecte DPLG en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Le Burgaud pendant la durée de l'enquête, du 24 août 2019 au 9 septembre 2019 inclus :

- Le samedi 24 août 2019 et le lundi 9 septembre 2019 de 14h à 18h, jours de permanence du commissaire enquêteur,
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et les mercredis de 9h à 12h et de 14h45 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Le Burgaud, 1 place de la Mairie, 31330 Le Burgaud.

L'évaluation environnementale du projet PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Le Burgaud dès la publication du présent arrêté.

Le dossier de l'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-le-burgaud.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairiedeleburgaud@orange.fr

Le commissaire enquêteur assurera deux permanences à la mairie de Le Burgaud pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le samedi 24 août 2019 de 14h à 18h,
- Le lundi 9 septembre 2019 de 14h à 18h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Le Burgaud et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.mairie-le-burgaud.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Le Burgaud.

